



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/22-0611

CFVU DU 16 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE EN FRANCE AYANT POUR OBJET LE DIPLOME UNIVERSITAIRE « DIDACTIQUE DU CORÉEN LANGUE ETRANGÈRE ».

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 juin 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE EN FRANCE AYANT POUR OBJET LE DIPLOME UNIVERSITAIRE « DIDACTIQUE DU CORÉEN LANGUE ETRANGÈRE ».**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 22/06/2022.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.